



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat d'État chargé
des Anciens combattants et de la Mémoire**

La Secrétaire d'État

Paris, le **22 DEC. 2023**

Monsieur le Contrôleur général des armées;

« L'histoire tourmentée des harkis, c'est aussi l'histoire de la France, et personne ne saurait nier que leur mémoire fait et doit faire pleinement partie de celle de notre Nation ¹».

Longtemps l'histoire des harkis a été méconnue. Progressivement l'indifférence dont ils ont souffert, ainsi que leurs familles, a cédé la place à la reconnaissance et à la réparation.

Il y a deux ans, le Président de la République a demandé pardon au nom de la République.

Dans le prolongement de sa déclaration, la loi du 23 février 2022 a exprimé la reconnaissance de la Nation envers les anciens supplétifs qu'elle a abandonnés lors du processus d'indépendance de l'Algérie et a reconnu la responsabilité de l'État dans les conditions indignes de leur rapatriement et de leur accueil. La loi a en conséquence ouvert un droit à réparation pour certains Harkis et leurs familles qui ont séjourné dans des camps ou des hameaux de forestage entre mars 1962 et la fin de l'année 1975.

L'histoire des Harkis et des autres membres des formations supplétives fait partie de notre histoire, à ce titre elle figure dans les programmes scolaires et fait l'objet d'une journée nationale d'hommage chaque 25 septembre en vertu de la loi du décret du 31 mars 2003. Cette mémoire est portée par de nombreuses institutions et associations; elle s'inscrit également sur le territoire national dans des lieux dédiés.

Toutefois avec la disparition des témoins se pose la question de la structuration dans le temps de cette mémoire. C'est pourquoi j'ai souhaité que soit engagée une réflexion prospective sur l'organisation consacrée à la mémoire des anciens Harkis et de leurs familles.

Monsieur le Contrôleur général des armées Eric LUCAS
Chef du contrôle général des armées
60 Boulevard du Général Martial Valin
CS21623
75509 PARIS 15 cedex

¹ *Discours du 25 septembre 2023*

J'ai décidé de confier cette mission au contrôle général des armées.

A ce titre, en vous inspirant des fondations mémorielles existantes et en examinant les actions de mémoire déjà menés par l'Etat, l'ONACVG, voire les collectivités territoriales, vous identifierez les missions qui pourraient être prise en charge par une structure à laquelle serait confiée cette mission.

Vous vous rapprocherez de la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, vous étudierez les travaux qu'elle a menés sur l'histoire des Harkis et de leurs familles et vous analyserez les possibilités d'articulation entre une éventuelle nouvelle structure et la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie.

Vous réfléchirez aux modalités de fonctionnement (fondation autonome/fondation abritée), aux membres constitutifs ainsi qu'au financement en évaluant la capacité à réunir de potentiels partenaires dans la durée (fondations, associations d'anciens combattants, collectivités territoriales, partenaires privés).

A l'occasion de ces travaux, vous auditionnerez les représentants des principales associations liées à la mémoire des anciens Harkis ainsi que les personnalités engagées dans la perpétuation de cette mémoire. Vous rencontrerez également les principales associations d'anciens combattants et le président de la Commission nationale de reconnaissance et de réparation.

Vous veillerez à proposer plusieurs hypothèses en documentant les différentes possibilités et en faisant apparaître les avantages et inconvénients de chaque proposition.

Vous bénéficierez de l'assistance et de l'appui de la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA), de la direction des affaires juridiques, de l'office national des combattants et victimes de guerre (ONACVG) et de la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie (FMGA).

Vous ferez part régulièrement de l'avancement de vos travaux aux membres de mon cabinet.

Le rapport me sera remis début juillet 2024.



Patricia MIRALLES

COPIES :

Monsieur le Secrétaire général pour l'administration

Monsieur le Directeur de la mémoire, de la culture et des archives

Madame la Directrice des affaires juridiques

Madame la Directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Monsieur le Président de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie

Monsieur le Président de la Commission nationale de reconnaissance et de réparation des harkis